



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Réunion du 7 septembre 2022

**Importation en Chine de denrées alimentaires
Décrets 248, 249 et CIFER**

Point d'étape

Différents traitements CIFER

***nouvelle demande, renouvellement,
dossier historique...***

Rappel – Les traitements CIFER (1/4)

Publiés en avril 2021, les décrets 248 et 249 régissent les nouvelles modalités d'importation de denrées alimentaires en Chine, avec une distinction entre :

- * produits à risque faible, typiquement les vins et spiritueux
- * produits à risque « élevé » répartis en 17 catégories
 - 3 déjà considérées à risque avant (viandes, produits de la pêche, produits laitiers)
 - 14 nouvelles catégories, (une majorité « végétales » (food safety), mais aussi les boyaux, les ovoproduits, les produits apicoles)

Rappel – Les traitements CIFER (2/4)

Quelles obligations nouvelles à l'export pour les catégories « à risque » élevé » ?

- * Une obligation d'agrément étendue
- * Un renouvellement des agréments systématisé à 5 ans
- * Une obligation d'enregistrement directement dans la base CIFER, qui avait déjà été testées pour les agréments « laits infantiles », avec validation par les autorités compétentes françaises
- * Un compte CIFER unique par entreprise

Pour les catégories « à risque faible »

- * Simple auto-déclaration du professionnel dans CIFER, sans intervention des autorités compétentes françaises
-

Rappel – Les traitements CIFER (3/4)

POINTS D'ATTENTION

IL FAUT COMPTER 6 MOIS pour l'instruction d'un dossier d'agrément, à raison de :

- 3 mois d'instruction par les autorités compétentes françaises (via EXPADON 2)
- 3 mois côté chinois (via CIFER)

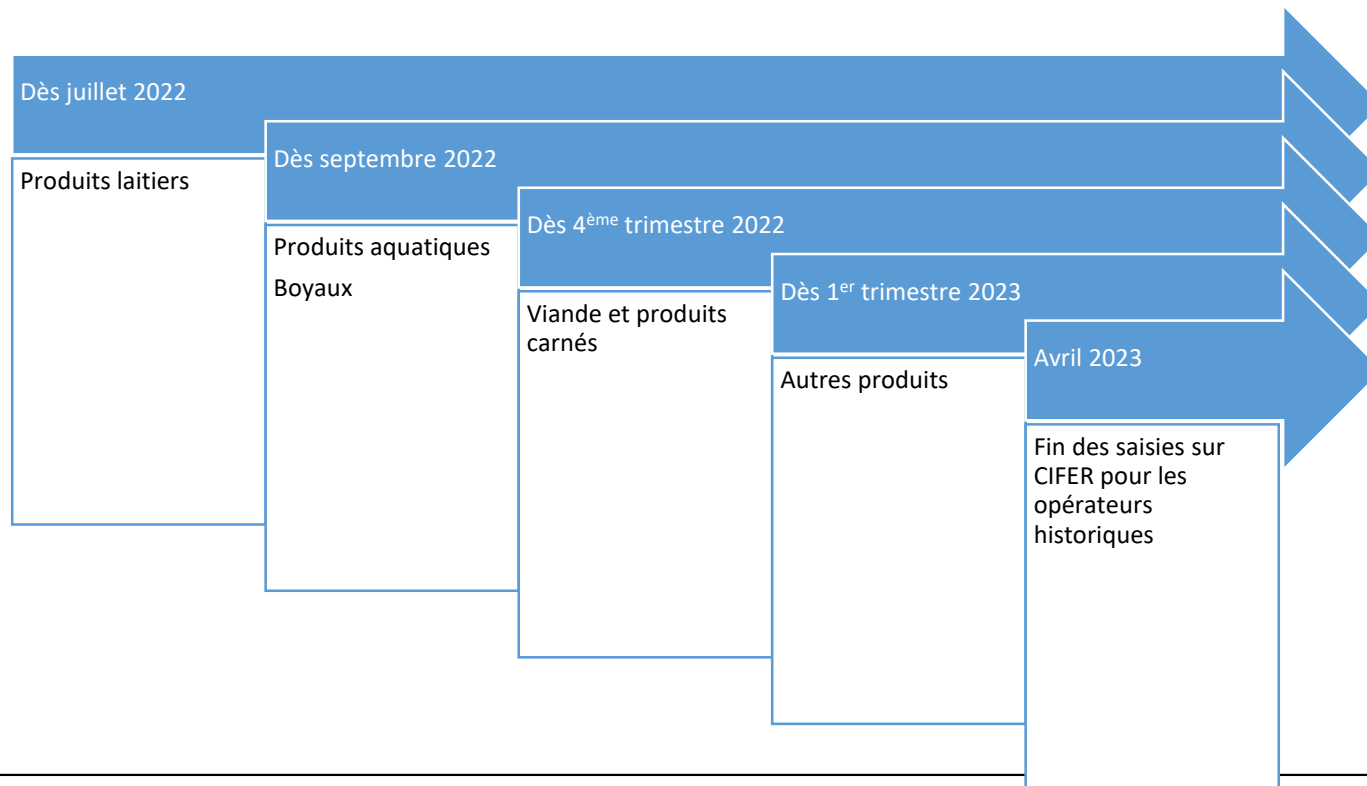
TYPES DE TRAITEMENT

- Déjà agréés : modification, renouvellement
- Nouvelles demandes : étape préalable de certification du compte ; le délai de 6 mois vaut comme échéance avant tout premier export

Rappel – Les traitements CIFER (4/4)

QUEL CALENDRIER POUR LES DÉJÀ AGREES CHINE ?

- * Fin 2021 -> Juin 2022 : « fast track » pour « historiques »
- * Depuis juillet 2022
 - mises à jour +/- renouvellement des agréments
 - vagues traitement / dates de fin de validité agrément



Application des décrets 248 et 249 et évolutions CIFER

Difficultés de mise en œuvre et démarches de l'union européenne

Difficultés dans la mise en œuvre de CIFER

Enregistrement des établissements exportateurs historiques

- ◆ **Listes d'établissements exportateurs historiques transmises à la GACC**
 - Fin 2021 -> engagement de la GACC à enregistrer les établissements
 - Juin 2022 -> enregistrement par 1 bureau /4

Dernière relance en sept 2022 puis recours à la procédure « normale »

Enregistrement des produits (historiques)

- ◆ **HS Code de produits exportés historiquement absent sur les comptes**
 - > Régularisation par NV

Modifications d'informations sur l'établissement

- ◆ **Modif. d'informations sans impact sanitaire (ex : changement de raison sociale)**
 - > Demande Ets > Validation ACF > Validation GACC

NV pour obtenir la validation GACC

Démarches de l'UE

Démarches de l'UE

Réunion le 13 Juillet entre la DelUE et la GACC

Questionnaire transmis à la GACC

-> réponses floues, évasives, inconsistantes

Traduction des vadémécums et documents annexes

Traduction des vadémécums et documents annexes

- ◆ Plusieurs documents déjà traduits et disponibles pour certaines filières
- ◆ Poursuite des traductions pour les autres filières en cours durant le mois de septembre
- ◆ Mise en ligne dans la partie « référentiel » de chaque couple pays/produits dans Expadon 2 / Agréments.

CIFER

—

Calendrier des compléments à apporter aux dossiers et point sur les renouvellements

CIFER - compléments à apporter aux dossiers et point sur les renouvellements (1/3)

- ◆ **Tous les dossiers doivent être complétés avant le 30 juin 2023**
Il s'agit de la date de transmission à la GACC par l'autorité compétente
Rétroplanning : transmission des compléments par les entreprises dans CIFER au plus tard le 30 mars 2023, délai de rigueur.
- ◆ **Rappel : les agréments Chine sont renouvelables tous les 5 ans**
Les dates d'échéances sont consultables sur le site :
<https://ciferquery.singlewindow.cn/>
- ◆ **Cas des entreprises ayant un renouvellement d'agrément arrivant à échéance d'ici le premier trimestre 2023**
L'accès au dossier de renouvellement est possible 6 mois au plus tôt avant la date d'échéance.
Transmettre les éléments de la demande de renouvellement dans Expadon 2 au plus tard six mois avant la date de fin d'agrément.

CIFER - compléments à apporter aux dossiers et point sur les renouvellements (2/3)

◆ Échéances prévues 2022 – 1^{er} trimestre 2023

Dossiers concernés :

Catégorie	Nb dossiers	Echéance agrément	Début de procédure	Date limite demande renouvellement
Lait infantile	6	31 déc 2022	1 juil 2022	30 sept 2022
boyaux	16	31 mars 2023	1 oct 2022	31 déc 2022
Produits aquatiques	198	31 mars 2023	1 oct 2022	31 déc 2022

CIFER - compléments à apporter aux dossiers et point sur les renouvellements (3/3)

- ◆ **Premier retour d'expérience de renouvellement des dossiers lait infantile préoccupant**
 - Demande de renouvellement prévu sans transmission de pièces jointes
 - Problème de correspondance avec le dossier produit non résolu
 - Dossiers refusés par la GACC sans que le logiciel n'indique la raison du refus
 - Changement de procédure de la GACC tardive (août) pour le renouvellement compléter le dossier avant de procéder à la demande de renouvellement
 - Information tardive (2 septembre) de la GACC concernant les pièces à joindre pour le complément de dossier

- ◆ **Préparation du renouvellement pour les autres filières (boyaux – produits aquatiques)**
 - Obtenir auprès des bureaux GACC produits aquatiques et produits carnés les informations nécessaires pour pouvoir traiter les dossiers dans le temps imparti

Préparation des dossiers et stricte conformité avec les exigences CIFER

Préparation des dossiers CIFER et conformité

- ◆ **Faire preuve d'anticipation et de grande vigilance sur chaque caractère utilisé**
- ◆ **Contacts dans la préparation des dossiers – La phase de dépôt et validation dans Expadon 2 est un préalable essentiel.**

Merci de votre attention !

www.franceagrimer.fr